

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire, en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2677 Société : Ram

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : Noufer Khadija (6900)

Date de naissance : 11-11-1954

Adresse : 103 lot 145 FAZET CASA

Tél. : 0671202259 Total des frais engagés : 3928.00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 05 JUIN 2023

Nom et prénom du malade : Noufer Khadija Age:

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : affection oculaire

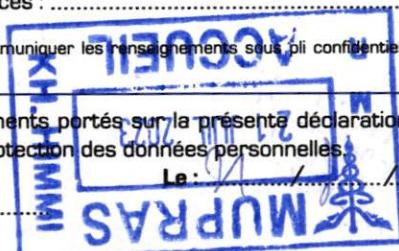
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 05/06/2023 Le : 05/06/2023

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
05 JUIN 2023	<i>L</i>	-	300	

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	10 JUIN 2023	328.28 DH INP 1096024950

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

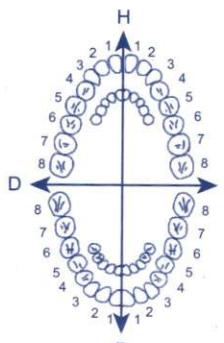
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
<i>L'ANNEE EL HANAFI Sous le nom de Dr. Benali N°509 05 22 99 27 00 CASABLA</i>	13/06/2023					330.1

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

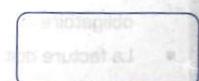
Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX
				
				
				
				

O.D.F PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE		COEFFICIENT DES TRAVAUX
H	21433552 00000000 00000000 11433553	
D	25533412 00000000 00000000 35533411	
B		
G		
[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession		

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Mohammed Amine BENNANI

OPHTALMOLOGIE
Diplômé de l'Institut Universitaire
BARRAQUER - BARCELONE

Maladies et Chirurgie des Yeux

Glaucome - Cataracte - Ophtalmo-pédiatrie - Chirurgie réfractive
(Myopie - Hypermétropie - Astigmatisme - Presbytie)

Casablanca, le lundi 5 juin



Patient : Madame Khadija NOUFER

42.25

PHYSIODOSES / matin et soir,

112.50

LOTEMAX / 1 goutte 3 fois par jour pendant 15 jours

$84.00 \times 2 = 168.00$

NAABAK / 1 goutte 3 fois par jour pendant 2 Mois

FORM

328.20 DH



05 Juin 2023

Dr. Bennani Mohammed Amine

Ophtalmologiste

Diplômé de l'institut Universitaire
BARRAQUER - BARCELONE

CASABLANCA



الدكتور بناني محمد أمين

أمراض وجراحة العيون

خريج معهد براكيير - برشلونة

Chirurgie de la myopie - Astigmatisme - Hypermétrie - Présbytie
Cataracte - Glaucome - Rétine médicale - Ophtalmo-pédiatrie - Strabisme

05 JUIN 2023

Casablanca, le _____

Patient : **Madame NOUFER Khadija**

MONTURE / VERRES PROGRESSIFS ANTI-REFLETS AMINCIS BLANCS

Oeil Droit : + 3,50 , Addition + 3,00

Oeil Gauche : + 3,50 , Addition + 3,00

LUNETTES El Hanaa
Sous Ordre Des Opticiens N°50
45 22 99 27 00
CASABLANCA



7, Rue Ibnou Babek, Racine par Bd. Massira El Khadra 20100 - Casablanca

•Tél.: +(212) 522 362 000 /02 / mariophta@gmail.com - INPE : 0016 3421 50 000 40

LUNETTES EL HANAA

نظارات هنا

Souk Ennajd Derb Ghallef
N° 509
Patente : 34717241

سوق النجد درب غلف
الرقم 509
الباتنت - 34717241

DATE : 13.05.2023

№ 018343

NOM : NASSER
PRENOM : KHALIDA

- DOCTEUR : BENHABIB MOHAMMED
- NOMENCLATURE : N°

PRIX

VL	OD : AXE CYL SPH +3.00	13.00.00
	OG : AXE CYL SPH +3.00	13.00.00
ADD :	+3.00	
VP	OD : AXE CYL SPH LUNETTES El Hanaa Souk Ennajd Derb Ghallef N° 509 Date : 13/05/2023 CASABLANCA	
	OG : AXE CYL SPH	
Verres	Verres posés optiques et lunettes	
Monture	optique 1.400	7.00.00
Facture Arrêtée à la somme de :	100 mille dir	
<i>Caf DH</i>		33.00.00